

Antoine DROULERS et Catalina PAJARES



RAPPORT PRÉSIDENTIEL DU NUMAD 2017 DU CONSEIL DE SECURITE HISTORIQUE

29 novembre 1947 : le vote de la résolution 181 sur le plan de partage de la Palestine

1947, la Palestine fracturée : un partage décisif

INTRODUCTION

Nous sommes en 1947. Deux ans seulement après la création de l'ONU, le Royaume-Uni porte la question de la Palestine devant l'Assemblée Générale. Cette région, sous domination ottomane jusqu'à la Première Guerre mondiale, est passée en 1918 sous la tutelle des Britanniques qui reçoivent en 1922 un mandat de la Société des Nations pour administrer ce territoire. Durant toute cette période, les tensions ont été très fortes entre les colons juifs venus d'Europe s'installer en Palestine et les populations arabes autochtones. Une grande majorité des pays de la Commission Spéciale pour la Palestine, créée afin de résoudre le conflit, propose de partager le pays afin de créer un État arabe et un État juif, avec pour les villes de Jérusalem et Bethléem un statut spécial : elles ne formeront partie d'aucun de deux États, mais seront sous l'autorité administrative de l'ONU et auront donc un statut international spécial. Cette solution inquiète les pays arabes qui n'acceptent pas cette greffe assimilée à une forme de colonialisme, et ne voient pas pourquoi ils devraient renoncer à une partie de leur territoire. De son côté, la communauté juive de Palestine, en pleine expansion, revendique la « Terre Sainte » qu'elle considère comme sa terre d'origine dans un contexte où, après la Shoah, la quête d'un territoire-refuge est perçue comme une nécessité vitale.

Ainsi un plan de partage est présenté :

Le 29 novembre 1947 approche, date à laquelle le plan de répartition sera accepté ou rejeté comme mesure de résolution du conflit entre Juifs et Arabes de Palestine. Pour comprendre ce dernier, d'une grande complexité, il convient d'analyser ses origines profondes.



LES ORIGINES DU CONFLIT

Jusqu'au XIX^{ème} siècle, les Juifs d'Europe résident en leur majorité à l'Est, dans des ghettos, et leur incorporation à la société est toujours difficile, du fait d'une série de lois qui leur interdisent de pratiquer certains métiers et limitent leurs droits à la propriété.

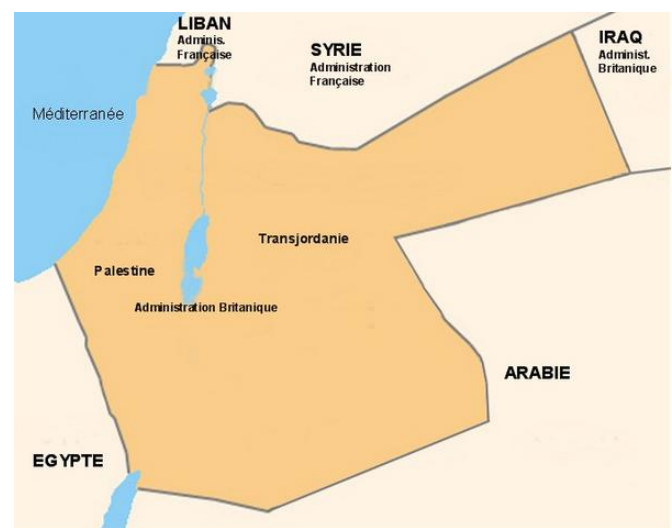
Suite à une vague de pogroms¹ (1881-1882) contre les juifs en Russie et à l'apparition d'un antisémitisme lié au développement du nationalisme, y compris à l'Ouest, certains Juifs considèrent que leur intégration au sein des sociétés européennes ne sera jamais véritablement reconnue. C'est ainsi qu'en 1882, Leo Pinsker envisage dans une brochure intitulée *L'Auto-émancipation* la possibilité d'acquérir un territoire pour installer la communauté juive et créer un Etat qui les mettrait au même niveau que les autres nations. L'Association des Amants de Sion (*Hovévé Sion*) est donc créée afin d'acheter des terres en Palestine pour récupérer un territoire qui, selon eux, leur appartient. La première 'Aliyah' (montée) a lieu et 30 000 juifs d'Europe de l'Est émigrent en Palestine entre 1880 et 1890.

Mais c'est avec l'Affaire Dreyfus que Théodore Herzl, journaliste et écrivain juif d'origine hongroise, prend conscience du courant antisémite, et impulse définitivement le sionisme national. Il expose sa théorie dans son ouvrage *L'État juif* paru en 1896. Il défend l'idée que les Juifs ont droit à un Etat propre, auto-suffisant qui, selon-lui pourrait être établi en Palestine, en Ouganda ou en Argentine. Le mouvement sioniste est né.

En 1897, le premier congrès sioniste se tient à Bâle et relance l'Association parmi tous les juifs, et les objectifs sont clairs : établir en Palestine une communauté juive légitimé par le droit et organiser l'immigration libre des Juifs en Palestine. Des organismes (Société des Juifs, Fond national juif, par exemple) sont créés afin de financer l'acquisition de terres en Palestine et d'établir les bases politiques et culturelles d'un futur possible État juif. En 1902, le ministre britannique des colonies offre la possibilité de créer un État juif en Ouganda, mais l'idée est rejetée lors du sixième congrès sioniste. En 1904, une deuxième 'Aliyah' a lieu et près de 40 000 juifs émigrent en Palestine jusqu'en 1914.

La Première Guerre mondiale et la perspective d'un possible éclatement de l'empire ottoman représentent un tournant déterminant : en 1917, La Déclaration Balfour, du nom du ministre des affaires étrangères britannique, garantie aux Juifs d'Europe la possibilité de s'installer librement en Palestine après la guerre. Elle apporte au mouvement sioniste une garantie juridique qui légitime ce projet de fonder un État juif. En 1922, la Société des Nations octroie le mandat de la Palestine à la Grande-Bretagne. Ce territoire se composait aussi de la bande de Gaza et de la Cisjordanie. Les Britanniques héritent aussi de la Transjordanie et de l'Irak, tandis que les Français se voient confier la Syrie et le Liban.

La zone crème est le territoire sous mandat britannique en 1922



¹ Vague de violences accompagnées de pillages et de meurtres dirigées contre des communautés juives dans l'empire russe.

L'EMIGRATION JUIVE VERS LA PALESTINE SOUS MANDAT BRITANNIQUE (1922-1939)

Les accords Sykes-Picot (1916) validés par la Société des nations (SDN) en 1922 font de la Palestine un mandat britannique. Un mandat qui, suite à la Déclaration Balfour (1917), favorise le sionisme. Cette politique est contestée par les musulmans car l'immigration juive en Palestine est perçue comme un danger, alors qu'ils sont chez eux, sur leurs terres. De plus l'élite palestinienne aspire à l'indépendance de la Palestine et l'immigration juive serait un obstacle pour la création future d'un Etat palestinien. Cette immigration en provenance d'Europe ne prend de l'essor que très progressivement, surtout à partir de 1929. Entre 1922 et 1929, la population juive passe de 12 à 15 % de la population en Palestine mandataire. Cette croissance faible est due aux conditions de vie peu favorables en Palestine, et aux tensions entre juifs et musulmans. De plus, seule une minorité des Juifs d'Europe adhère véritablement au sionisme. En 1929, les premiers affrontements graves entre musulmans et juifs donnent un tour dramatique à la relation entre les deux communautés. Les premiers incidents ont lieu à Jérusalem à propos de l'accès au Mur des Lamentations et se soldent par plus d'une centaine de morts dans chaque communauté. L'agitation se répand dans le reste de la Palestine, en particulier à Hebron où plusieurs dizaines de Juifs sont assassinés. A la suite de ces événements, les Britanniques, qui avaient ouvert la voie à la colonisation juive, décident de mettre en place une politique beaucoup plus restrictive en matière d'immigration en Palestine. Celle-ci reste donc très limitée entre 1929 et 1931, le solde migratoire s'établissant pour cette période à 82 000.

Tableau de la population en Palestine entre 1922 et 1931 :

Population de la Palestine par communautés de 1922 à 1931
(1922 et 1931 : recensements ; 1923 à 1930 : estimation au milieu de l'année, ne prend pas en compte les Britanniques)

	Population sédentaire					Population totale (nomades compris)	
	total	musulmans	juifs	chrétiens	autres	total	musulmans
1922	649 048	486 177	83 790	71 464	7 617	752 048	589 177
1923	670 381	500 723	89 660	72 090	7 908	778 989	609 331
1924	709 938	532 636	94 945	74 094	8 263	804 962	627 660
1925	756 594	550 850	121 725	75 512	8 507	847 238	641 494
1926	810 885	576 136	149 500	76 467	8 782	898 902	663 613
1927	834 206	597 616	149 789	77 880	8 921	917 315	680 725
1928	857 073	616 402	151 656	79 812	9 203	935 951	695 280
1929	882 511	634 811	156 481	81 776	9 443	960 043	712 343
1930	921 699	662 289	164 796	84 986	9 628	992 559	733 149
1931	966 761	693 147	174 606	88 907	10 101	1 033 314	759 700

Source : Henry Laurens, *La Question de Palestine*, Fayard, Paris, 2002, p. 113

A partir de 1933, la situation change : avec l'arrivée d'Hitler, l'immigration prend beaucoup d'ampleur. Pour la période 1932-1938 (six années), 217 000 Juifs migrent vers la Palestine, principalement en provenance de Pologne et d'Allemagne.

Entre 1936 et 1939, une « grande révolte arabe » éclate contre la domination britannique et le mouvement sioniste. Les victimes sont nombreuses, mais les Britanniques parviennent à réprimer les affrontements, provoquant la mort de milliers d'Arabes et la défaite du mouvement nationaliste palestinien.

Devant cette situation, les Britanniques créent une commission d'enquête dirigée par Lord Peel. Cette commission crée un Livre blanc où on envisage le partage du territoire. Le plan prévoit de découper la Palestine : l'État juif serait situé au nord et sur la côte, l'État palestinien serait dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Cisjordanie et au sud avec Gaza, avec une série de corridors pour relier entre eux les différents territoires. Finalement ce projet échoue car il suscite trop de réserves et de tensions entre les deux camps.

En 1939, le gouvernement publie un deuxième livre blanc. Celui-ci plus favorable aux Arabes : il limite l'immigration juive pour éviter que les Arabes se rapprochent de l'Axe et pour faire baisser les tensions ; il prévoit aussi l'interdiction de la vente de terres arabes aux Juifs.



Le projet de partage de la Palestine selon la commission Peel

LES JUIFS DANS L'ALLEMAGNE NAZIE

Avec l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler en 1933, une dictature ultranationaliste s'installe rapidement en Allemagne. Les Juifs qui ne sont pas considérés comme appartenant à la « race aryenne » par le nouveau régime sont exclus et humiliés. Dès 1933, de nombreuses lois antisémites sont créées dans le but de limiter la participation des Juifs à la vie publique allemande. De plus, des boycotts sont organisés contre les commerces juifs. Mais c'est le 15 septembre 1935 lors d'une session tenue à Nuremberg à l'occasion du septième congrès annuel du parti nazi qu'apparaît le premier texte de lois qui prive les Juifs de la citoyenneté allemande.

Ces lois privaient les Juifs allemands de la citoyenneté allemande et leur interdisaient de se marier ou d'avoir des rapports sexuels avec des personnes de "race aryenne". Ces lois privaient aussi les Juifs de la plupart de leurs droits civiques : ils ne pouvaient plus voter ni travailler pour l'État.

Avec les lois de Nuremberg les Juifs sont officiellement définis comme une « race inférieure » et une menace pour la « race aryenne ». La nuit du 9-10 novembre 1938 le premier pogrom a lieu en Allemagne. Ce pogrom, « La Nuit de Cristal », est organisé par le gouvernement nazi. Des synagogues sont brûlées, des commerces vandalisés et des Juifs assassinés. Après cette initiative, les pogroms se multiplient dans tout le Reich.

Dès 1933, des déportations sont mises en place et le premier camp de concentration, Dachau, est construit. Dans un premier temps les opposants politiques, les homosexuels et les criminels sont déportés. Un peu plus tard les premiers Juifs sont aussi déportés, la Shoah commence. Dès le début de la guerre en 1939 les camps de concentration se multiplient et les déportations deviennent massives. De nombreux massacres contre les Juifs sont commis à l'Est de l'Europe par les 'Einsatzgruppen'.

En 1941 les premiers camps d'extermination apparaissent ; et, en 1942 lors de la conférence de Wannsee, les nazis parlent pour la première fois de "la solution finale de la question juive". Ils montrent de façon officielle, mais toujours implicite leur volonté d'exterminer la communauté juive. L'existence de camps de concentration et d'extermination n'est jamais déclarée.

Du fait de la situation en Europe, des milliers de Juifs envisagent l'idée de partir en Palestine. Mais, le gouvernement Britannique réduit le nombre de visas (seulement 10 000) pour maintenir une stabilité et une alliance dans le monde arabe. L'antisémitisme, de plus en plus manifeste en Europe, conduit à l'émergence d'une politique d'immigration illégale à partir de 1939. Cependant, la majorité des Juifs de Palestine se range loyalement aux côtés des Britanniques contre le III^e Reich au cours de la guerre.

En 1942, le Congrès sioniste de Baltimore (Etats-Unis) adopte un programme qui revendique la formation d'un État juif en Palestine, avec une immigration illimitée et la création d'une armée juive. L'Empire britannique s'y oppose. En 1944, des actions armées contre les Britanniques sont organisées par des petits groupes militaires sionistes : l'Irgoun et le Lehi.

En 1945, c'est la fin de la Seconde Guerre mondiale et donc du gouvernement nazi en Allemagne. Après l'extermination de six millions de Juifs par les nazis, le plus grand génocide commis dans l'histoire de l'humanité, la revendication d'un État Juif en Palestine devient légitime et prend de l'ampleur dans la communauté juive. La pression s'accroît mais le Royaume-Uni continue à s'y opposer. La même année, le Haganah (groupe paramilitaire sioniste) lance à son tour des actions armées contre le Royaume-Uni.

Débordé, en 1946 le Royaume-Uni laisse l'affaire à l'Organisation des Nations Unies (avec le soutien des Etats-Unis et de l'URSS) pour régler le problème.

À L'ONU

Dans les jours à venir, une résolution devra être adoptée par l'Assemblée générale. Afin d'envisager la meilleure des résolutions, nous faisons appel à la sensibilité des représentants de chacun des pays. La décision d'accorder la souveraineté d'un territoire à tel ou tel peuple est toujours un sujet épineux. Si des mesures effectives et pacifiques ne sont pas immédiatement prises, des conflits ayant de graves répercussions peuvent éclater, les tensions entre Juifs et Arabes dont nous sommes témoins peuvent se muer en guerre ouverte, des peuples peuvent être de nouveaux réprimés et maltraités. Ainsi, il faut arriver à une résolution consensuelle qui sera respectée par toutes les nations si nous ne voulons pas prendre le risque de mettre en péril aussi bien le peuple palestinien que le peuple juif.

Afin de prendre la meilleure des décisions, les gouvernements des différents pays doivent penser aux répercussions que pourrait avoir le partage de Palestine telle qu'il est proposé dans le plan présenté devant cette auguste assemblée. Le peuple palestinien comme le peuple juif pourraient, selon les cas, se retrouver en position de minorité dans un État où la majorité risquerait alors d'imposer sa domination à la minorité. Le territoire ne serait plus alors un chez-soi pour l'un comme pour l'autre peuple, mais un champ de mines. Faisons donc preuve de bon sens afin de prendre la meilleure décision, celle qui causera le moins de dégâts sur le long terme.

LES PERSPECTIVES

Notre avantage est que nous savons comment le Proche-Orient a évolué durant les 70 années suivantes. Nous avons assisté au renforcement de l'Etat d'Israël et à son expansion territoriale suite aux victoires militaires successives contre ses voisins arabes (guerre de 1948-49, guerre des Six Jours en 1967, guerre du Kippour en 1973, guerre du Liban en 1982, etc.), en partie grâce au soutien politico-militaire croissant et de plus en plus inconditionnel des Etats-Unis (après celui de la France dans les années 1950). Nous avons été témoin du drame des Palestiniens, chassés de leurs terres en 1948-49 (la *Nakba*, qui signifie « la Catastrophe » en arabe), puis occupés suite à la conquête israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en 1967. Nous avons vu émerger une conscience nationale palestinienne matérialisée par la création de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), dirigée par Yasser Arafat, et par le recours au terrorisme international, puis par l'*Intifada* à partir de 1987, un mouvement de révolte de la jeunesse palestinienne contre l'occupant. Nous avons ensuite cru dans les promesses du processus de paix, initié lors des accords d'Oslo (1993) puis de Washington (1994) entre Yitzhak Rabin, le premier ministre israélien, et Yasser Arafat, le chef de l'OLP, sous le parrainage des Etats-Unis de Bill Clinton, et qui devait se traduire par la création d'un Etat palestinien à côté d'Israël. Enfin, nous avons vu progressivement s'effondrer ces espoirs avec l'assassinat d'Yitzhak Rabin en 1995, l'éclatement à partir de 2000 d'une deuxième *Intifada*, plus violente que la première et réprimée dans le sang par l'armée israélienne, les interventions militaires israéliennes en 2008-2009 et en 2014 contre la bande de Gaza contrôlée par le parti islamiste Hamas, le développement de la colonisation des territoires occupés encouragée par un gouvernement israélien et une opinion publique de plus en plus à droite, et l'échec de toutes les tentatives de ressusciter un processus de paix moribond.

Nous savons par conséquent quels sont les principaux points de blocage à la cohabitation pacifique entre Juifs/Israéliens et Palestiniens en terre de Palestine :

- le « retour » des millions de réfugiés palestiniens et de leurs descendants disséminés dans des camps en Jordanie, au Liban, en Syrie, etc., hypothèse inacceptable par Israël ;
- la multiplication des colonies juives en Cisjordanie qui rend de plus en plus improbable la création d'un Etat palestinien sur ce territoire, et le poids des colons dans les choix politiques de la droite israélienne au pouvoir ;
- le statut de Jérusalem, hauts lieux saints pour les trois grandes religions monothéistes (judaïsme, christianisme et islam), et revendiqué comme capitale par les Israéliens comme par les Palestiniens ;
- le tracé des frontières entre un futur Etat palestinien et Israël qui devait suivre la ligne verte séparant jusqu'en 1967 Israël des territoires arabes, mais désormais remis en cause d'une part par la construction par les autorités israéliennes, à partir de 2004 d'un mur de séparation s'éloignant largement de cette ligne et empiétant sur « les territoires palestiniens occupés », d'autre part par la présence de blocs de colonies juives en Cisjordanie et susceptibles d'être facilement annexés par Israël — au point qu'il a été envisagé un échange de territoires entre Israël et le futur, et de moins en moins probable, Etat palestinien.

Cette situation de blocage conduit certains à abandonner la solution à deux Etats : d'un côté l'extrême-droite et une partie de la droite israéliennes veulent annexer tous les territoires de Judée-Samarie, les noms bibliques utilisées par les colons et les sionistes radicaux pour désigner la Cisjordanie, et chasser les habitants arabes ou les laisser vivre au sein de « réserves » ou de « bantoustans » ; de l'autre, certains activistes palestiniens et une frange

très minoritaire de la gauche pacifique israélienne en appellent à la création d'un seul Etat démocratique où Juifs et Arabes seraient tous citoyens à part entière. Car, de leur point de vue, soit Israël est un Etat juif pour les Juifs (c'est le fondement du sionisme) qui exclut les Arabes palestiniens, et alors il n'est plus démocratique ; soit il est un Etat démocratique qui donne à tous ses citoyens des droits égaux, et alors il ne peut plus être un Etat juif.

Back to the futur: en 1947, nous pouvons donc rembobiner le drame proche-oriental et tirer avantage de notre connaissance de cet avenir possible pour tenter de l'éviter. Car à cette date, il n'y a pas encore de réfugiés palestiniens ni de colons juifs, à moins de considérer comme tels les Juifs qui s'installent en Palestine sous l'Empire ottoman finissant et surtout sous le mandat britannique après la Première Guerre mondiale. Après tout, ils viennent d'Europe et ne sont pas très différents de ceux qui s'installent par exemple en Algérie à la même époque.

LE RÔLE DES PRINCIPAUX ACTEURS

Le Royaume-Uni : de 1920 à 1948, la Palestine se trouve sous mandat britannique. Dès lors, l'administration civile est placée sous l'autorité de Sir Herbert Samuel, qui provient d'une famille juive britannique et se déclare sioniste. Mais c'est avant, en 1917, avec la Déclaration Balfour que d'étroites relations sont établies entre le Royaume-Uni et la communauté juive sioniste. Dès 1902, le Royaume-Uni se montre favorable au mouvement sioniste et propose d'ailleurs d'établir un État juif en Ouganda. Dans le cadre du combat commun contre l'Allemagne nazie, de nombreux juifs rejoignent l'armée britannique lors de la Deuxième Guerre mondiale. En 1947, c'est le gouvernement britannique qui porte la question du conflit israélo-palestinien devant l'ONU. Ainsi, lors du vote de la résolution 181, le Royaume-Uni vote pour le plan de partage de la Palestine.

Les Etats-Unis : les États-Unis votent pour la résolution 181. Un de ses objectifs dans l'après-guerre et de prendre le relais du Royaume-Uni affaibli, et d'éviter toute rupture avec le nationalisme arabe. De plus, après le génocide juif, la population américaine est très favorable au sionisme, phénomène qui se renforce avec l'arrivée de nombreux Juifs européens.

L'Union soviétique : « L'Union soviétique est maintenant la seule puissance à soutenir notre cause » déclare Ben Gourion en 1947.. En effet, déjà en 1920, Staline crée dans une partie de la Sibérie la République juive de Birobidjan et écrit *Le problème juif*, un livre dans lequel il reprend les principes du sionisme initial. En effet, l'URSS se montre favorable à la création de l'État d'Israël et vote pour la résolution 181.

La France : La France a reçu un mandat de la SDN sur le Liban et la Syrie. Sa présence au Proche-Orient jusqu'en 1946 et l'influence qu'elle exerce en Terre Sainte en fait donc un acteur incontournable. Après la Seconde Guerre mondiale et la période du régime de Vichy caractérisé par une politique antisémite, la France vote pour le partage de la Palestine.

L'Egypte, la Jordanie et les autres pays arabes : Aussi bien l'Egypte que la Jordanie et l'ensemble des pays arabes se sont prononcés contre le partage de la Palestine qui leur semblait violer les dispositions de la Charte des Nations Unies qui garantissait à chaque peuple son propre destin. Ils ont déclaré que la décision prise à l'Assemblée ne faisait pas honneur à l'ONU et qu'ils s'opposeraient à toute démarche qui aboutirait au partage ou à l'éclatement de la Palestine. Ainsi, les pays arabes votent contre le partage de la Palestine.

L'Argentine et le Mexique : Le Mexique et l'Argentine s'abstiennent lors du vote de la résolution 181, pour des motifs différents. Le premier vient juste de sortir d'une longue période de révolution sociale, et la seconde est désormais sous l'emprise du pouvoir autoritaire de Perón. Par contre, les deux pays cherchent avec leur abstention à se faire une place dans la communauté internationale et prônent la paix.

etc.

Voir :

<http://uia95.com/Cours%20UIA/Israel%20Palestine/Flash%20OK%202/Page%2022%20vote%201947.htm>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_de_partage_de_la_Palestine

LE DÉLÉGUÉ

Nous rappelons aux délégués que lors de nos discussions au sein du Conseil de sécurité historique nous serons en 1947 pour discuter les mesures à tenir en compte dans le conflit israélo-palestinien. En tant que représentants de vos pays, vous devrez illustrer les intérêts de ceux-ci en 1947, tout en tenant compte du fait que le Conseil de Sécurité Historique est fait pour revenir au passé et trouver des résolutions qui permettront de bâtir un monde meilleur pour demain. Nous invitons les délégués à ne pas oublier l'importance de la décision à prendre dans ce conseil dans les jours de réunion à venir.

Ainsi, le but de ce Conseil est de proposer des solutions alternatives à celle acceptée le 29 novembre 1947, en respectant les positions des pays mais en envisageant le futur.

En annexes vous trouverez des documents complémentaires.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Extrait du texte qui octroie le mandat de la Palestine à la Grande-Bretagne en 1922

Article 4 : un organisme juif convenable sera officiellement reconnu et aura le droit de donner des avis à l'administration de la Palestine et de coopérer avec elle dans toutes questions économiques, sociales et autres, susceptibles d'affecter l'établissement du foyer national juif et les intérêts de la population juive en Palestine, et, toujours sous réserve du contrôle de l'administration, d'aider et de participer au développement du pays. L'Organisation sioniste sera reconnue comme étant l'organisme visé ci-dessus, pour autant que, de l'avis du mandataire, son organisation et sa constitution seront jugées convenables. D'accord avec le gouvernement de Sa Majesté britannique, elle prendra toutes mesures nécessaires pour assurer la coopération de tous les Juifs disposés à collaborer à la constitution du foyer national juif.

ANNEXE 2 : Texte de l'ONU présenté en 1947 avec le plan de répartition.

« *Plan de partage avec union économique*

Première partie

Constitution et gouvernement futurs de la Palestine

A. Fin du mandat, partage et indépendance

1) Le mandat pour la Palestine prendra fin aussitôt que possible, et en tout cas le 1er août 1948 au plus tard.

2) Les forces armées de la Puissance mandataire évacueront progressivement la Palestine ; cette évacuation devra être achevée aussitôt que possible, et en tout cas le 1er août 1948 au plus tard.

La Puissance mandataire informera la Commission, aussi longtemps à l'avance que possible, de son intention de mettre fin au mandat et d'évacuer chaque zone.

La Puissance mandataire fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer, à une date aussi rapprochée que possible, et en tout cas le 1er février 1948 au plus tard, l'évacuation d'une zone située sur le territoire de l'État juif et possédant un port maritime et un arrière-pays suffisants pour donner les facilités nécessaires en vue d'une immigration importante.

3) Les États indépendants arabe et juif ainsi que le Régime international particulier prévu pour la ville de Jérusalem dans la troisième partie de ce plan, commenceront d'exister en Palestine deux mois après que l'évacuation des forces armées de la Puissance mandataire aura été achevée et, en tout cas, le 1er octobre 1948 au plus tard. [...]

4) La période qui s'écoulera entre l'adoption par l'Assemblée générale de ses recommandations sur la question palestinienne et l'établissement de l'indépendance des États juif et arabe sera une période de transition. [...] »

ANNEXE 3 : Le plan de partage et la fin du mandat britannique selon l'ONU

<http://www.un.org/french/Depts/palestine/history2.shtml>

ANNEXE 4 : Le point de vue de L'État d'Israël

<https://tsahal.fr/glossaire/plan-de-partage-de-la-palestine/>

ANNEXE 5 : Le point de vue de la Palestine

<http://www.france-palestine.org/29-novembre-1947-Le-partage-et-l>

ANNEXE 6 : Courte vidéo explicative du conflit

https://www.youtube.com/watch?v=4m10_kkbte0&authuser=0